Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 Bressuire Cedex

Téléphone: 05 49 81 19 00 Fax: 05 49 81 02 20 contact@agglo2b.fr



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions AggloRenov - Commission 3 juillet 2025

Décision D-2025-262

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget);
- Vu la délibération DEL-CC-2021-152 en date du 28 septembre 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions embellissement des façades du programme d'amélioration de l'Habitat;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2022-133 en date du 4 octobre 2022 actualisant le règlement d'attribution des subventions embellissement des façades du programme d'amélioration de l'habitat;
- Vu l'arrêté n°A-2023-59 par lequel le Président donne délégation à Madame Emmanuelle MENARD, l'ère vice-Présidente, pour les domaines suivants : économie, agriculture, emploi et formation, foncier à vocation économique;
- Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 3 juillet 2025

DECIDE

ARTICLE 1: D'attribuer des subventions suivantes:

Bénéficiaire	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité	Montant engagé
		1	Locataire	2819€
		1	Propriétaire	2841 €
		1	Propriétaire	2595 €
		1	Locataire	113€
		1	Propriétaire	1848 €
		1	Locataire	375 €

ARTICLE 2: Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, à Monsieur le trésorier général et aux bénéficiaires mentionnés à l'article 1.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Transmis en préfecture le 1 6 OCT. 2025

Notifié ou publié le 16 0CT, 2025

-cennie sous sa responsabiline le caractère exécutoire de cet acte -informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

à compter de la présente notification/ou publication.

Fait à Bressuire, le 13/10/2025

vice-Présidente,

dame Emmanuelle MENARD